



BESOIN DE SÉCURISER VOS REVENUS LOCATIFS ?



PROPRIÉTAIRE

AYEZ LE RÉFLEXE VISALE.FR
VOTRE GARANTIE DE LOYERS
SIMPLE, RAPIDE
ET 100 % GRATUITE !

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez louer votre bien ?

La garantie Visale est pour vous...

UN GAGE DE TRANQUILLITÉ

Visale s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans, les salariés nouvellement embauchés ou en mobilité professionnelle. La garantie prend en charge **tous les impayés de loyers, charges comprises, pendant toute la durée du bail** et dans la limite de 36 mensualités*, ainsi que **les dégradations locatives****.

UNE SOLUTION 100 % WEB ET RAPIDE

Vous obtenez votre contrat de cautionnement en quelques clics et effectuez toutes vos démarches depuis votre espace personnel.

Dès qu'un impayé est déclaré, vous êtes réglé rapidement. Action Logement se charge ensuite de recouvrer la créance de votre locataire et d'engager, éventuellement, la résiliation du bail.

UNE EFFICACITÉ DÉMONTRÉE

Visale, c'est 3 ans d'expérience et déjà plus de 100 000 contrats signés grâce à la confiance de nos clients bailleurs.

Visale, c'est une garantie certifiée par Action Logement, acteur engagé en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des salariés, depuis plus de 60 ans.



FIABLE ET CERTIFIÉ PAR ACTION LOGEMENT



100 % GRATUIT



GARANTIE SUR TOUTE LA DURÉE DU BAIL*



PRISE EN CHARGE DES DÉGRADATIONS**



SIMPLE ET 100 % DÉMATÉRIALISÉ



REMBOURSEMENT RAPIDE DES IMPAYÉS



NOUVEAU ! COUVERTURE DU BAIL MOBILITÉ



LOUER SEREINEMENT AVEC VISALE

VISALE. 
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

*Dans la limite de 36 mois glissants d'impayés de loyers et charges sur toute la durée de location pour un logement du parc privé.

**Sous certaines conditions et dans la limite de 2 mois de loyers et charges inscrits au bail pour les logements relevant du parc locatif privé.

VISALE C'EST SIMPLE COMME UN CLIC

1



Je choisis un locataire qui possède un visa certifié Visale.

2



Je crée mon espace personnel sécurisé sur [visale.fr](https://www.visale.fr).

3



Je saisis le nom et le numéro du visa de mon locataire.

4



J'obtiens et je signe mon contrat de garantie Visale sans avoir besoin de fournir de pièces justificatives.

5



Je peux signer le bail avec mon locataire.

6



J'effectue toutes les opérations de gestion et de suivi de mon contrat en ligne sur [visale.fr](https://www.visale.fr).

CONNECTEZ-VOUS SUR
[WWW.VISALE.FR](https://www.visale.fr)



Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement et le site www.visale.fr appartient à l'APAGL. L'aide est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, consultez www.visale.fr.

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros 824 541 148 RCS Paris
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 @Services_AL •  @Visale_fr